

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-1/04

Commission n° 1 - Aménagement Durable du Territoire et Environnement
Rapporteur : CAPARROY Bertrand

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : TURBA Didier

OBJET : Projets de contrats ruraux.

Les propositions qui suivent relèvent du programme "Actions d'aménagement/Contrats ruraux". Elles portent sur 6 projets de contrats ruraux relatifs à trois Syndicats, le Syndicat Intercommunal pour la construction et l'entretien des bâtiments des secrétariats de mairie des communes de Montdauphin, la Trétoire et Villeneuve-sur-Bellot, le Syndicat Intercommunal de restauration scolaire et périscolaire de Crisenoy et Champdeuil et le Syndicat Intercommunal de Blennes/Chevry-en-Sereine/Diant ainsi qu'à trois communes, Noyen-sur-Seine, St Martin-en-Bière et May-en-Multien. L'ensemble représente une individualisation de crédits de 956 524,73 € sur l'autorisation de programme 2009.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver les projets de contrats ruraux suivants :

- premier contrat rural du Syndicat Intercommunal pour la construction et l'entretien des bâtiments des secrétariats de mairie des communes de Montdauphin, la Trétoire et Villeneuve-sur-Bellot,
- deuxième contrat rural du Syndicat Intercommunal de restauration scolaire et périscolaire Crisenoy-Champdeuil,
- deuxième contrat rural du Syndicat Intercommunal Blennes-Chevry-en-Sereine-Diant,

- deuxième contrat rural de la commune de Noyen-sur-Seine,
- quatrième contrat rural de la commune St Martin-en-Bière,
- deuxième contrat rural de la commune de May-en-Multien.

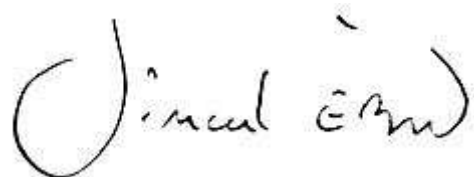
Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil général à signer ces projets avec chacune des communes mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, au nom du Département,

Article 3 : d'attribuer des subventions pour un montant total de **956 524,73 €** au titre des projets de contrats ruraux mentionnés à l'article 1^{er} de la présente décision, de la manière suivante :

- **266 700 €** au profit du Syndicat Intercommunal pour la construction et l'entretien des bâtiments des secrétariats de mairie des communes de Montdauphin, la Trétoire et Villeneuve-sur-Bellot,
- **231 437,50 €** au profit du Syndicat Intercommunal de restauration scolaire et périscolaire Crisenoy-Champdeuil,
- **144 935 €** au profit du Syndicat Intercommunal Blennes-Chevry-en-Sereine-Diant,
 - **105 000 €** au profit de la commune de Noyen-sur-Seine,
 - **103 452,23 €** au profit de la commune St Martin-en-Bière,
 - **105 000 €** au profit de la commune de May-en-Multien.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ